Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901698-20260306-DCM2026010-DE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2026

DCM n° 2026-010

L'an deux mil vingt-six, le 6 mars à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de PLOGONNEC (Finistère), légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Didier LEROY, Maire.

Membres présents : Didier LEROY, Pascal LE GOFF, Annick PHILIPPE, Jean-Luc RENEVOT, Annabelle CHARDONNEL, Mickaël ROINNÉ, Marie-Thérèse DANTIC, Dominique PERSON, Pascal LE FEUNTEUN, Marie-Annick CANEVET, Daniel PLOUZENNEC, Hervé CADIOU, Emmanuel PINEAU, Caroline MARONAT, Ludovic BARON, Marie-Anne BLÉAS, Emilie LEFEUVRE, Yoann SEZNEC,

Absent-e-s : Carole LE FLOC'H a donné procuration à Annabelle CHARDONNEL, Véronique LE GRAND a donné procuration à Dominique PERSON, Julien MARC

Nombre de conseillers en exercice : 21 Présents : 18 Exprimés : 19

****

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 2026-010 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du budget commune 2025

Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des Finances

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Plogonnec ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 Contour de la Motte, 35044 Rennes), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux, l'absence de réponse au terme de 2 mois valant décision implicite de rejet.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901698-20260306-DCM2026010-DE

Extraits du CFU « Comptable » 2025

COMMUNE DE PLOGONNEC - COMMUNE DE PLOGONNEC - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 550 781,76	2 545 061,48	5 095 843,24
	Recettes réalisées (1)	B	1 207 867,47	2 716 339,97	3 924 207,44
	Restes à réaliser	C	675 164,00	0,00	675 164,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 812 560,32	2 545 061,48	5 357 621,80
	Dépenses réalisées (1)	E	1 539 201,74	2 251 652,36	3 790 854,10
	Restes à réaliser	F	639 308,97	0,00	639 308,97
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-331 334,27	464 687,61	133 353,34
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	269 678,56	0,00	269 678,56
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-61 655,71	464 687,61	403 031,90
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	35 855,03	0,00	35 855,03
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-25 800,68	464 687,61	438 886,93

A rapprocher du CFU / Compte administratif « Ordonnateur »:

Commune de Plogonnec le 29 01 2026

Compte administratif 2025

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
			Rappel - BP 2025				Rappel - BP 2025
011	Charges générales	550 624,26	571 347,00	002	Résultat reporté n-1		
012	Charges de personnel	1 231 450,84	1 243 022,00	013	Atténuations de charges	72 805,40	53 000,00
014	Atténuation de produit	16 405,00	16 000,00	042	Travaux en régie	24 114,92	26 100,00
042	Amortissements	73 263,42	78 417,00	042	Amortissement subventions + sortie d	14 181,65	2 000,00
042	Sortie actif cessions	96 688,80		70	Produits des services, ventes	324 571,86	321 132,00
65	Autres charges de gestion	245 793,20	263 171,00	73	Impôts et taxes	1 588 610,85	1 600 048,48
66	Charges financières	35 969,35	43 637,00	74	Dotations, subventions	540 615,79	505 751,00
67	Charges exceptionnelles	1 457,49	2 000,00	75	Autres produits de gestion	66 999,74	37 000,00
68	Provisions	0,00	2 000,00	76	Produits financiers	29,76	30,00
				77	Produits exceptionnels		
				775	Cessions d'immobilisation	84 410,00	
		2 251 652,36	***2 219 594,00***			**2 716 339,97**	***2 545 061,48***
						Rappel - BP 2025	
			Résultat de fonctionnement =	**464 687,61 €**		325 467,48	

INVESTISSEMENT

DEPENSES		Exécution	Restes à réaliser	RECETTES		Exécution	Restes à réaliser
001	Solde d'exécution invest n-1			001	Solde d'exécution reporté	269 678,56	
040	Travaux en régie	24 114,92		040	Amortissements	73 263,42	
040	Amortissement subventions	14 181,65		040	Sortie actif cession	96 688,80	
041	Opérations d'ordre	4 590,30		041	Opérations d'ordre	4 590,30	
16	Emprunts et dettes	208 932,67		10	Dotations, fonds divers	194 301,89	
20	Immobilisations incorporelles			1068	Excedent de fonctionnement n-1	439 112,05	
204	Subventions d'équipement			13	Subventions d'investissement	397 411,01	362 384,00
21	Immobilisations corporelles	1 208 302,20	576 528,97	16	Emprunts et dettes	1 000,00	250 000,00
2313	Bâtiments						
2315	Voirie - Réseaux						
45	Pose de panneaux solaires	2 280,00	62 780,00	45	Pose de panneaux solaires	1 500,00	62 780,00
204-23	Subventions d'équipement ver	75 600,00					
26	Participations	1 200,00					
		1 539 201,74	**639 308,97**			**1 477 546,03**	**675 164,00**
			Résultat d'investissement =	**-25 800,68 €**			

Section d'investissement :		
Solde d'exécution :	-61 655,71 €	
Solde des Restes à Réaliser :	35 855,03 €	
Besoin ou Capacité de financement =	**-25 800,68 €**	
Résultat global de l'exercice 2025 (hors RAR) :	403 031,90 €	
Résultat global de l'exercice 2025 (fonctionnement + investissement + RAR) :	**438 886,93 €**	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 Contour de la Motte, 35044 Rennes), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux, l'absence de réponse au terme de 2 mois valant décision implicite de rejet.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901698-20260306-DCM2026010-DE

Le Maire se retire lors du vote par le Conseil Municipal du CFU 2025 du budget Commune.

Sous la présidence de Mme Annick PHILIPPE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025.

Fait à Plogonnec, le 09/03/2026, le Maire, Didier LEROY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 Contour de la Motte, 35044 Rennes), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux, l'absence de réponse au terme de 2 mois valant décision implicite de rejet.